

L'ORIENT RAID 26 mai 2019

www.co-lorient.fr

Règlement

1 - Présentation :

Le Club d'Orientation Lorientais organise le « L'ORIENT RAID » qui se déroulera sur une journée, le 26 mai 2019, conformément aux dispositions du présent règlement.

Le L'ORIENT RAID est une épreuve sportive multisports organisée en milieu naturel. L'orientation, l'endurance physique, la solidarité, l'esprit d'équipe sont les prérequis pour la participation à ce raid. Le raid sera couru par équipe de 2 personnes qui devront faire ensemble la totalité des épreuves. L'organisateur se réserve le droit, s'il le juge nécessaire, de modifier les parcours et le présent règlement.

Chaque concurrent reconnaît par sa signature de la fiche d'inscription, avoir pris connaissance du règlement du raid et s'engage à le respecter.

2 - Programme:

· Accueil et retrait des dossards :

Le samedi 25 Mai 2019 entre 17h et 19 h au château de Kerdurand à Riantec et aussi le dimanche de 6h30 à 7h15 pour le raid Aventure, avant 8h30 pour le raid Découverte, avant 9h15 pour le raid Jeune.

- Bivouac possible le samedi soir sur le lieu de départ sur demande auprès de l'organisation.
- Briefing: 7h30 pour le raid Aventure

8h45 pour le raid Découverte

9h30 pour le raid Jeune

Repas et lot offerts à chaque concurrent à l'arrivée de la course.

Remise des prix au château de Kerdurand à Riantec le dimanche 26 mai 2019 à 15 h00.

3 - Parcours:

Trois parcours sont proposés:

- Le Raid Jeune : environ 15 km.
- Le Raid Découverte : environ 35 km.
- Le Raid Aventure : environ 50 à 80 km (selon les options).

Les parcours sont tracés principalement en milieu naturel. La progression se fait à pied, en canoë ou VTT avec éventuellement des épreuves surprises, de franchissement ou autre. Les modes de déplacement motorisés ne sont pas autorisés.

La progression des équipes se fait principalement en lecture de carte type IGN, IOF, photo aérienne ou road-book, donc savoir s'orienter est indispensable. Les équipes reçoivent de l'organisation, les documents support, elles s'engagent à respecter les indications portées sur ces documents. Les aides électroniques à la navigation sont interdites.

Des parcours optionnels sont proposés aux équipes de tête de course. Ils sont à effectuer en équipe.

Des barrières horaires et modifications de parcours peuvent être mise en place pour les équipes retardataires.

Certaines épreuves seront au score, c'est à dire pointage dans un ordre libre mais à réaliser dans un temps limité. Le principe de ces épreuves est donc de bien calculer son itinéraire selon son niveau et de rentrer dans le temps imparti.

Certaines épreuves seront en ligne donc pointage dans l'ordre.

Les concurrents doivent respecter impérativement le code de la route, les autres usagers, la nature et les propriétés privées.

Spécificité du VTT : Le port du casque est obligatoire et il doit être attaché. Si vous utilisez un support carte, il doit être réalisé sans bord saillant. Les extrémités et protubérances doivent être protégées. Déposez votre VTT au lieu indiqué par l'organisation, avant le briefing.

Spécificité du Run and Bike : Les changements sont libres mais II est interdit de monter à deux sur le VTT. Prévoir des chaussures adaptées. Port du casque obligatoire et attaché pour les 2 équipiers.

Spécificité du Canoë : le port du gilet de sauvetage et de chaussures fermées est obligatoire.

L'ORIENT RAID – Règlement

L'organisation se réserve le droit d'interdire à un concurrent de partir ou de poursuivre la compétition, si l'état de santé du concurrent est jugé préoccupant.

Aucune assistance n'est admise pendant la course et les concurrents effectueront le raid en autonomie totale.

4 - Inscriptions:

Ouverture des inscriptions le 1er Janvier 2019 et clôture le 15 Mai 2019.

Le nombre d'équipe est limité pour des raisons de matériels et de sécurité.

Une liste d'attente sera établie et tout dossier incomplet sera mis en liste d'attente.

Pas d'inscription sur place.

L'épreuve Jeune est ouverte à toute personne née entre 2003 et 2006.

L'épreuve Découverte est ouverte à toute personne âgée de plus de 16 ans le jour de l'épreuve et attestant sur l'honneur être apte à nager 25 m et à s'immerger.

L'épreuve Aventure est ouverte à toute personne âgée de plus de 18 ans le jour de l'épreuve et attestant sur l'honneur être apte à nager 25 m et à s'immerger.

La fiche d'inscription est disponible sur le site du COL : www.co-lorient.fr

Pièces à fournir (impérativement, tout dossier incomplet sera mis en liste d'attente) :

- Le bulletin d'inscription complété et signé par chaque équipier
- Un certificat médical par équipier suivant le modèle joint à titre d'exemple, de moins d'un an à la date de l'épreuve, mention obligatoire « pratique en compétition des Raids Multisports». Licence FFCO, FFRMN ou FFTRI acceptées.
- Autorisations parentales pour les équipiers âgés de moins de 18 ans.

• Les 2 chèques par équipe : chèque d'inscription + chèque de caution à l'ordre du Club d'Orientation Lorientais

	Avant le 31 Mars 2019	A partir du 1 ^{er} Avril 2019	Raid jeune
Chèque d'inscription par équipe	70€	80 €	20 €
Chèque de caution pour la location du matériel (chèque détruit à la restitution du matériel)	70 €	80 €	20 €
T shirt	inclus	inclus	5 € / personne

Dossier à envoyer à : Julie TUMELIN / 15 Rue de l'Orangerie / 56 100 LORIENT

Pour tout renseignement sur l'inscription : Julie TUMELIN au 06-83-82-36-10 ou julie.tumelin@gmail.com

La confirmation de votre inscription sera visible sur le site : http://www.co-lorient.fr/

Tout désistement devra être signalé au plus tôt. Les frais d'inscription ne seront remboursés, après le 1^{er} Avril 2017, que si l'organisation remplace l'équipe par une équipe de la liste d'attente.

5 - Équipement :

Fourni par l'organisation :

- 1 Canoë par équipe avec pagaies et gilets de sauvetage (Aventure + Découverte)
- Carnet de route et cartes
- 1 puce électronique par équipe
- Dossard

Obligatoire par équipe :

- Le téléphone portable (dont le numéro a été donné à l'organisation) sous pochette étanche
- Matériel d'orientation (boussole, crayon) (Aventure + Découverte)
- Kit de réparation VTT
- Trousse de premier secours avec une couverture de survie (Aventure + Découverte)
- Sifflet (Aventure + Découverte)

Obligatoire par équipier :

- Chaussures et tenue adaptées aux activités du raid
- VTT
- Casque rigide homologué CE et gants
- Sac à dos avec réserve d'eau 1 litre minimum et vivres de course pour la journée (raid se déroulant en autonomie). Le sac permet aussi de ramener vos déchets.

L'ORIENT RAID – Règlement 2/3

6 – Chronométrage :

Le chronométrage de ce raid est réalisé avec du matériel électronique SPORTident.

Une puce électronique est fournie par équipe. Celle-ci est à porter au doigt, lien de sécurité serré au poignet.

Le parcours comporte un certain nombre de points de contrôle, matérialisés par une toile orange et blanche accrochée à une balise électronique. Ces points de contrôle doivent impérativement être pointés en équipe. Le temps de référence sera celui du dernier membre de l'équipe.

Cependant, les concurrents doivent aussi rester à tout moment à vue et à voix.

Les équipes sont responsables de la bonne validation des points de contrôle sur la puce tout au long du parcours (flash lumineux et bip sonore). Le non-pointage des points de contrôle entraine des pénalités.

La lecture de la puce à l'arrivée permet de fournir les informations pour composer le classement. Cette puce est à rendre lors de l'arrivée finale, même en cas d'abandon.

L'objectif sur le raid est donc de rallier l'arrivée dans un minimum de temps avec un maximum de balises poinçonnées.

Un concurrent contraint d'abandonner doit prévenir avec l'aide de son coéquipier, le point d'organisation le plus proche ou téléphoner au numéro donné par l'organisation.

Un poste de secours est présent sur le raid et mettra en œuvre les moyens adaptés à chaque situation.

L'abandon d'un concurrent entraîne la mise hors course de l'équipe.

Le coéquipier peut poursuivre le raid hors classement après autorisation de l'organisation et/ou prise en charge de son équipier.

Les concurrents ont obligation de porter assistance à toute personne qui se trouverait en difficulté.

Un concurrent ou une équipe ne respectant pas le présent règlement sera pénalisé ou disqualifié.

Les trois premières équipes de chaque catégorie par circuit seront récompensées.

7 – Assurance et responsabilité :

L'épreuve est couverte par une assurance en responsabilité civile souscrite par l'organisation, conformément aux dispositions des articles mentionnés dans le livre III du Code du Sport (L321-1 / L331-9 / D321-1).

Les concurrents doivent être en possession d'une couverture responsabilité civile et individuelle accident garantissant les risques inhérents à leur participation.

Par le fait de s'inscrire sur le L'ORIENT RAID, chaque concurrent déclare être pleinement conscient des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives (VTT, course d'orientation, trail, canoë...) en milieu naturel et sur des routes ouvertes à la circulation.

Ils s'engagent à n'emprunter les itinéraires proposés que sous leur propre responsabilité et appréciation.

Ils dégagent par avance les organisateurs de toutes responsabilités pénales et civiles en cas d'accident corporel ou matériel qui pourraient survenir.

Ils s'engagent à renoncer à tout recours contre l'organisation pour les dommages ou vols de matériel personnel survenant avant, pendant ou après le raid.

8 - Environnement:

Certaines zones du parcours se trouvent en **Zone NATURA 2000** ou appartiennent au **Conservatoire du Littoral**, ou à des propriétaires privés qui nous autorisent à y accéder.

En respectant les tracés autorisés, la signalisation des zones de nidification, l'organisation s'engage et contribue ainsi au respect de l'environnement, à la protection de l'habitat et de la faune et de la flore. Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par l'organisation.

En cas d'abandon de déchet ou dégradation des sites par un concurrent, l'équipe sera mise hors course, sans toutefois dégager le concurrent de sa responsabilité civile.

9 - Droit à l'image et CNIL :

Les concurrents acceptent l'exploitation par l'organisation des prises de son, images et photos prises sur les lieux de course, ceci sans limitation ni dans le temps, le support, la quantité ou le mode de diffusion.

Ils acceptent aussi le port de toutes marques attachées à ce raid, sur toutes les parties ou support prédéfinis.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

L'ORIENT RAID – Règlement 3/3